

DELIBERATION CA016-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 27 mars 2018.

Objet de la délibération Election des usagers aux commissions permanentes

Le conseil d'administration réuni le 03 avril 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Sont élus à la majorité des suffrages exprimés.

Elections des usagers aux commissions permanentes		
Commission des statuts		
4 étudiant.es dont au moins deux membres des conseils centraux	BIORET Pierre JARDINAUD Chloé DURAND Rémy DELAUNAY Mégane	21 voix pour 21 voix pour 19 voix pour 16 voix pour
Commission des relations internationales		
1 étudiant.e de l'UA	MEUX Quentin	12 voix pour
Commission du patrimoine immobilier		
2 étudiant.es de l'UA	LAMBERT Axel <i>1 siège à pourvoir</i>	26 voix pour
Commission égalité		
4 étudiant.es de l'UA : - 3 sièges pour les étudiant.e.s issu.s des cycles de Licence et Master - 1 siège pour un.e étudiant.e issu.e du cycle Doctorat	PENGAM Soizic FAUCONNIER Valentin LE TERTRE Antoine AUGER Anaïs	24 voix pour 21 voix pour 20 voix pour 17 voix pour

Fait à Angers, le 05 avril 2018

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **16 avril 2018**